

COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18/01/2018
ANNULÉE

1. PROCÉDURE ÉCRITE DU 18.01.2018 AU 24.01.2018

Conformément à l'article 27 du Règlement d'ordre intérieur de la CMP, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour approuver le procès-verbal du 7.12.2017 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ceci afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU 07.12.2017

Le procès-verbal a été approuvé le 24.01.2018.

3. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

3.1. Demandes ENREGISTREMENT, procédure nationale (PN)

Deux dossiers sont présenté

3.2. Demandes de modifications d'AMM/Enregistrement, procédure nationale (PN)

6 dossiers sont présenté

4. DIVERS

Trois points sont présenté

5. CONCLUSION

La procédure écrite a été approuvée le 24.01.2018